[](https://www.interpretationpecheenmer.com/)

**Politiques et Modalités**

**Formulaire de dégagement de responsabilités et acceptation des risques**

​

L’entreprise respecte les normes de sécurité exigées par Transports Canada et Transport Québec pour le transport des passagers. L’ensemble des équipements et des installations sont conformes.

En confirmant ma réservation, je comprends que la tenue d’une activité qui se déroule sur l’eau comporte certains risques et je m’engage à respecter les consignes données par le capitaine. Je comprends également, que le capitaine ne retournera pas au quai à moins d'une condition grave de l'un des passagers.

​

**Je reconnais que :**

**​**

· Le mal de mer est quelque chose de possible;

· Je n’ai pas de trouble de santé incompatible avec l’activité, qui peut mettre ma vie ou celles des autres en danger;

· Je suis responsable de la surveillance des enfants à ma charge;

· Je suis responsable à 50% du bris ou de la perte du matériel appartenant à l’entreprise, autre que l’usure normale.

​

**Risques liés à l’activité**

**​**

· Blessures dues à des chutes ou autres mouvements (entorse, foulure, fracture, etc.) ;

· Blessures avec objet contondant ou coupant (couteau, hameçon, matériel, etc.) ;

· Froid ou hypothermie ;

· Blessure résultant de contact accidentel ou non entre les individus ;

· Contact avec l’eau ou noyade ;

· Brûlures ou troubles dus à la chaleur.

​

**Décharge de responsabilité matérielle**

**​**

Je renonce par la présente à toute réclamation, ainsi qu’à toute poursuite en dommage et intérêts pour tous dommages aux biens et matériels m’appartenant. (Usure normale, perte, bris, vol, vandalisme.)

Confirmation et acceptation des risques

Je suis conscient que les activités offertes par l’entreprise se déroulent en mer et peuvent être éloignées des services médicaux. Cet état de fait pourrait entraîner de longs délais lors d’une urgence nécessitant une évacuation, et par conséquent, une possible aggravation de mon état ou de ma blessure. Ayant pris connaissance de ces risques et ayant eu l’occasion d’en discuter avec une personne responsable de l’activité, je reconnais avoir été informé sur les risques inhérents aux activités et je suis en mesure d’entreprendre l’activité en toute connaissance de cause et en acceptant les risques que peut comporter cette activité. Je m’engage aussi à jouer un rôle actif dans la gestion de ces risques en adoptant une attitude préventive à mon égard ainsi qu’à l’égard des autres personnes m’entourant.

​

* J'autorise Interprétation pêche en mer de publier des photos et vidéos de moi lors des sorties d'interprétation pour des fins de publicités.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[](https://www.interpretationpecheenmer.com/)

​

**Politiques d’annulation et de remboursement**

​

**Politique de remboursement en cas de mauvais temps**

**​**

Chaque matin, un message téléphonique sera enregistré à partir de 6h00, afin de valider la tenue des activités en fonction des conditions météorologiques. Il est de votre responsabilité de vérifier le tout en téléphonant au numéro suivant : 418-969-2299.

\* Notez que les journées peuvent être déplacées à cause des conditions climatiques. Transport Canada établit la vitesse et la direction des vents à respecter pour un transport sécuritaire des passagers à bord. Soyez assuré que nous respectons ces règles et qu'une sortie en mer, peut être annulée malgré une belle journée ensoleillée. L’entreprise n’est tenue au déplacement de l’activité, seulement en cas de disponibilité à l’horaire.

​

**Modification de la réservation**

**​**

Il est possible de modifier les dates d’une réservation, jusqu’à 48 heures avant l’heure de votre départ, s’il y a des disponibilités. Le cas échéant, le changement pourra être effectué sans pénalité.

​

**Politique d’annulation**

**​**

En cas d’annulation de votre part (toute raison personnelle), vous devez prévenir l’entreprise au moins 48 heures à l’avance, en téléphonant au numéro suivant : 418-969-2299. Après ce délai, moins de 48 heures avant la journée de votre excursion en mer, aucune annulation, modification ou remboursement ne sera possible. 100 % de l'activité sera donc chargée. À noter que l’annulation de l’activité par le capitaine n’est pas ici concernée et se réfère plutôt à la politique de remboursement en cas de mauvais temps (voir ci-haut).

​

**Tenue de l’activité**

**​**

**L’activité requiert un minimum de 6 personnes** par excursion et de **8 personnes pour la balade à l'Île-d'Entrée.** Advenant le non-ratio, l'excursion sera annulée et un déplacement aura lieu. S’il vous est dans l’impossibilité de vous présenter au moment proposé, la politique de remboursement en cas de mauvais temps (voir ci-haut) sera appliquée.

​

Il vous est demandé de vous présenter au kiosque de l’entreprise, situé au quai de la Pointe-Basse, **au minimum 20 minutes** avant la tenue de votre excursion. Cela est essentiel pour recevoir les consignes de sécurité, procéder au paiement et à la signature du formulaire de dégagement de responsabilité et d’acceptation des risques. Une personne ne respectant pas ce délai minimal pourrait se voir refuser l’accès à l’activité.

**Politiques d’annulation et de remboursement**

​

**Politique de remboursement en cas de mauvais temps**

**​**

Chaque matin, un message téléphonique sera enregistré à partir de 6h00, afin de valider la tenue des activités en fonction des conditions météorologiques. Il est de votre responsabilité de vérifier le tout en téléphonant au numéro suivant : 418-969-2299.

\* Notez que les journées peuvent être déplacées à cause des conditions climatiques. Transport Canada établit la vitesse et la direction des vents à respecter pour un transport sécuritaire des passagers à bord. Soyez assuré que nous respectons ces règles et qu'une sortie en mer, peut être annulée malgré une belle journée ensoleillée. L’entreprise n’est tenue au déplacement de l’activité, seulement en cas de disponibilité à l’horaire.

​

**Modification de la réservation**

**​**

Il est possible de modifier les dates d’une réservation, jusqu’à 48 heures avant l’heure de votre départ, s’il y a des disponibilités. Le cas échéant, le changement pourra être effectué sans pénalité.

​

**Politique d’annulation**

**​**

En cas d’annulation de votre part (toute raison personnelle), vous devez prévenir l’entreprise au moins 48 heures à l’avance, en téléphonant au numéro suivant : 418-969-2299. Après ce délai, moins de 48 heures avant la journée de votre excursion en mer, aucune annulation, modification ou remboursement ne sera possible. 100 % de l'activité vous sera donc chargée. À noter que l’annulation de l’activité par le capitaine n’est pas ici concernée et se réfère plutôt à la politique de remboursement en cas de mauvais temps (voir ci-haut).

​

**Tenue de l’activité**

**​**

**L’activité requiert un minimum de 6 personnes** par excursion et de **8 personnes pour la balade à l'Île-d'Entrée.** Advenant le non-ratio, l'excursion sera annulée et un déplacement sera possible selon les disponibilités de l’entreprises. S’il vous est dans l’impossibilité de vous présenter au moment proposé, la politique de remboursement en cas de mauvais temps (voir ci-haut) sera appliquée.

​

Il vous est demandé de vous présenter au kiosque de l’entreprise, situé au quai de la Pointe-Basse, **au minimum 20 minutes** avant la tenue de votre excursion. Cela est essentiel pour recevoir les consignes de sécurité, procéder au paiement et à la signature du formulaire de dégagement de responsabilité et d’acceptation des risques. Une personne ne respectant pas ce délai minimal pourrait se voir refuser l’accès à l’activité.